

## **CONSEIL**

### **Septième session extraordinaire**

#### **PROJET DE RAPPORT SUR LA SEPTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL**

Genève  
Lundi 29 avril 2024  
Rapporteur : M. S. Bachtobji (Tunisie)



## Table des matières

Introduction.....	1
Participation .....	1
Pouvoirs des représentants.....	1
Élection du second Vice-Président du Bureau .....	2
Adoption de l'ordre du jour.....	2
Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres .....	2
Information sur la sélection de la Directrice générale concernant les postes de directeur général adjoint .....	2
Clôture de la session.....	4



## PROJET DE RAPPORT SUR LA SEPTIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

### Introduction

1. Conformément à la résolution n° 1411 du 27 novembre 2023, le Conseil s'est réuni pour sa septième session extraordinaire au Palais des Nations, à Genève, le 29 avril 2024, à 10 h 10. Il a tenu une séance, présidée par Mme K. Stasch (Allemagne).

### Participation<sup>1</sup>

2. Les États Membres ci-après étaient représentés :

Afghanistan	Chypre	Hongrie	Namibie	Saint-Siège
Afrique du Sud	Colombie	Inde	Népal	Samoa
Albanie	Costa Rica	Iran (République islamique d')	Nicaragua	Sénégal
Algérie	Côte d'Ivoire	Irlande	Niger	Serbie
Allemagne	Croatie	Italie	Nigéria	Slovaquie
Angola	Cuba	Jamaïque	Norvège	Slovénie
Argentine	Danemark	Japon	Pakistan	Soudan
Arménie	Djibouti	Jordanie	Panama	Soudan du Sud
Australie	Égypte	Kazakhstan	Paraguay	Sri Lanka
Autriche	El Salvador	Kenya	Pays-Bas	Suède
Azerbaïdjan	Équateur	Lesotho	(Royaume des)	Suisse
Bahamas	Espagne	Lettonie	Pérou	Tchad
Bangladesh	Estonie	Libye	Philippines	Tchéquie
Barbade	Eswatini	Lituanie	Pologne	Thaïlande
Bélarus	États-Unis	Luxembourg	Portugal	Timor-Leste
Belgique	d'Amérique	Macédoine du Nord	République de Corée	Togo
Bolivie	Éthiopie	Madagascar	République démocratique du Congo	Trinité-et-Tobago
(État plurinational de)	Fédération de Russie	Malawi	République démocratique populaire lao	Tunisie
Botswana	Fidji	Maldives	République de Moldova	Türkiye
Brésil	Finlande	Mali	République dominicaine	Ukraine
Bulgarie	France	Malte	République-Unie de Tanzanie	Uruguay
Burkina Faso	Gabon	Maroc	Roumanie	Vanuatu
Burundi	Gambie	Maurice	Royaume-Uni	Venezuela (République bolivarienne du)
Cabo Verde	Géorgie	Mauritanie		Viet Nam
Cambodge	Ghana	Mexique		Yémen
Cameroun	Grèce	Mongolie		Zambie
Canada	Guatemala	Monténégro		Zimbabwe
Chili	Guinée	Mozambique		
Chine	Guyana	Myanmar		
	Honduras			

3. L'Union européenne était représentée en qualité d'observatrice.

### Pouvoirs des représentants

4. Le Conseil a noté que la Présidente avait confirmé que tous les pouvoirs avaient été trouvés en bonne et due forme.

<sup>1</sup> La liste des participants est reproduite dans le document C/Sp/7/5. Sauf indication contraire, les documents et les diaporamas auxquels il est fait référence dans le présent rapport sont tous affichés sur le site Web de l'OIM, sous la rubrique du [Conseil](#).

### **Élection du second Vice-Président du Bureau**

5. La Présidente a fait savoir au Conseil que, par suite du départ du second Vice-Président du Bureau élu en novembre 2023, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes avait approuvé la désignation de sa successeure. Celle-ci étant toutefois dans l'incapacité de participer à la session, le Conseil a décidé d'inviter le Comité permanent des programmes et des finances à inscrire cette question à l'ordre du jour de sa prochaine session, en juin 2024.

### **Adoption de l'ordre du jour**

6. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire figurant dans le document C/Sp/7/1, qui a été publié ultérieurement sous la cote C/Sp/7/4.

### **Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres**

7. L'Administration, se référant au document C/115/4, intitulé Rapport de situation sur les contributions assignées restant dues à la partie administrative du budget et sur le droit de vote des États Membres, a indiqué qu'au 31 mars 2024, le total combiné des contributions assignées restant dues pour 2023 et les années antérieures et de celles à régler pour 2024 s'élevait à 65,9 millions de francs suisses. Bien que, depuis la parution du Rapport, des paiements aient été reçus de 14 États Membres, un montant important – 59,8 millions de francs suisses – restait dû. Ces paiements avaient néanmoins ramené le nombre d'États Membres tombant sous le coup de l'article 4 de la Constitution de l'OIM de 22 à 20. Parmi ceux-ci, 13 conservaient leur droit de vote. Cinq États Membres en retard de paiement avaient négocié un échéancier de paiement ; l'un d'entre eux, n'ayant pas respecté les termes de l'échéancier, avait perdu son droit de vote.

8. Le Conseil a pris note du document C/115/4 ainsi que des renseignements complémentaires communiqués par l'Administration.

### **Information sur la sélection de la Directrice générale concernant les postes de directeur général adjoint**

9. La Présidente a présenté le document C/Sp/7/3 intitulé Rapport sur le processus de nomination du Directeur général adjoint chargé des opérations et du Directeur général adjoint chargé de la gestion et des réformes, qui résumait le processus ayant abouti à la sélection des deux nouvelles directrices générales adjointes. Elle a rappelé au Conseil qu'il avait été informé, dans un courrier daté du 19 avril 2024, des personnes que la Directrice générale avait nommées aux deux postes.

10. La Présidente de la commission ad hoc créée en vertu de la résolution n° 1385 du 28 octobre 2020 relative au renforcement de la structure de la haute direction de l'Organisation a exposé les points essentiels du processus présenté dans le document C/Sp/7/3. La commission avait convenu de prendre ses décisions par consensus et de mener des entretiens avec tous les candidats, par souci d'équité et de transparence. Elle avait constitué en son sein deux jurys, en veillant à une représentation géographique équitable. Elle avait arrêté par consensus la liste définitive des candidats à transmettre à la Directrice générale pour chaque poste, compte dûment tenu des considérations relatives à une représentation équilibrée des genres et à une représentation géographique équitable. La Présidente a remercié les membres de la commission ad hoc pour leur dévouement et l'approche collégiale appliquée aux travaux de la commission. Elle a souhaité aux deux candidates sélectionnées par la Directrice générale plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

11. La Directrice générale s'est dite honorée d'annoncer officiellement la nomination de Mme Ugochi Florence Daniels (Nigéria) au poste de Directrice générale adjointe chargée des opérations, fonction qu'elle occupait déjà, et de Mme SungAh Lee (République de Corée) au poste de Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes. La désignation de Mme Daniels permettait d'assurer une continuité, à un moment où l'Organisation axait ses efforts sur les priorités énoncées dans le Plan stratégique 2024-2028 : sauver des vies, trouver des solutions aux déplacements et faciliter un plus grand nombre de voies de migration régulières. Ce choix mettait également l'accent sur la protection, sous l'angle de laquelle il convenait d'aborder les questions de migration à l'heure où le droit des migrants à la protection n'était pas toujours reconnu. Mme Lee possédait plus de 20 années d'expérience dans plusieurs domaines constitutifs de ses nouvelles fonctions qui étaient essentiels à la réussite de l'OIM : gestion des ressources humaines et financières, mise en œuvre de nouveaux outils de gestion, diversité et inclusion, passage à un nouveau système de planification des ressources d'entreprise, et mobilisation des ressources.

12. Les deux nouvelles Directrices générales adjointes possédaient l'expérience et le savoir-faire nécessaires pour guider et diriger des milliers de personnes, prendre des décisions concernant des budgets chiffrés à plusieurs millions de dollars, et faire en sorte que l'OIM ne fasse pas défaut aux millions de personnes vulnérables au service desquelles elle œuvrait alors qu'elle mettait à exécution un programme qualifié d'« ambitieux » par certains États Membres – terme que la Directrice générale faisait sien dans un monde en évolution rapide, dans lequel des conflits détruisaient des vies dans bien trop d'endroits, le nombre de personnes déplacées loin du lieu où elles souhaitaient vivre atteignait un niveau record, et le changement climatique menaçait les conditions de vie sur tous les continents. Il y avait trop d'améliorations à apporter, trop de vies à protéger, et trop de rêves à concrétiser pour que l'OIM se satisfasse du statu quo.

13. La Directrice générale a remercié la commission ad hoc pour son engagement et le travail important qu'elle avait abattu. Chacune des personnes figurant sur les deux listes restreintes soumises par la commission ad hoc était tenue en haute estime par ses pairs et très appréciée de l'entité dans laquelle elle exerçait actuellement ses fonctions, et représentait un atout potentiel pour l'OIM. Le haut niveau des listes restreintes témoignait de l'importance accordée à l'OIM par ses États Membres. Elle a remercié tous les candidats pour le temps, les efforts et l'énergie considérables qu'ils avaient consacrés à la procédure de sélection.

14. L'OIM pouvait être particulièrement fière que ses trois plus hauts postes de direction soient occupés par des femmes et que chacune d'entre elles soit originaire d'une région différente, Mme Lee étant la première personne à représenter la région Asie-Pacifique au niveau de la haute direction depuis 1998.

15. Pour conclure, la Directrice générale a exprimé sa gratitude à Mme Irena Vojáčková-Sollorano, qui avait remarquablement assuré les fonctions de Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes par intérim depuis octobre 2023. Les progrès des derniers mois n'auraient pas pu être accomplis sans elle.

16. Les membres du Conseil et la délégation participant à la session en qualité d'observatrice ont chaleureusement félicité les deux Directrices générales adjointes d'avoir été retenues parmi d'autres candidats de premier ordre. Leur nomination témoignait de la volonté commune de la Directrice générale et des États Membres de continuer à renforcer la haute direction de l'OIM en y adjoignant des personnes dotées de capacités remarquables, aptes à aider l'Organisation à s'acquitter de son mandat. La présence de trois femmes à la tête de l'Organisation marquait en outre un tournant en matière d'équité de genre et montrait l'exemple aux autres organisations. Grâce à la riche expérience et au vaste savoir-faire qu'elles avaient acquis dans leurs domaines respectifs, les deux Directrices générales adjointes étaient bien placées pour entretenir l'impulsion donnée par la Directrice générale,

et pouvaient compter sur le soutien sans réserve des États Membres à la mise en œuvre des réformes qu'elle avait su engager en temps utile au titre du Plan stratégique 2024-2028.

17. À cet égard, l'OIM devait redoubler d'efforts pour réaliser ses priorités et objectifs institutionnels, tout en renforçant sa collaboration avec les États Membres. Grâce à sa nouvelle équipe, l'Organisation disposait de la base solide dont elle avait besoin pour créer des capacités à l'échelle mondiale, régionale et nationale, et ainsi promouvoir une approche de la migration globale et fondée sur les droits humains, conformément au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il incombait aux États Membres de continuer d'œuvrer ensemble aux fins d'une vision mettant l'accent sur les contributions des migrants au développement et favorisant la coresponsabilité et la coopération entre les États, les organisations internationales, la société civile et les autres parties prenantes concernées.

18. La Présidente et les membres de la commission ad hoc ont été vivement remerciés pour le travail considérable qu'ils avaient abattu en vue de faire passer les entretiens et d'établir la liste restreinte des candidats. Ils n'avaient compté ni leur temps ni leur énergie, et avaient veillé à la transparence et à la rigueur du processus. Les membres du personnel de l'OIM ayant contribué au processus ont également été remerciés.

19. De nombreux orateurs ont pris la parole pour remercier Mme Vojáčková-Sollorano de s'être acquittée avec succès de ses fonctions de Directrice générale adjointe chargée de la gestion et des réformes par intérim depuis octobre 2023.

20. Un groupe régional, plusieurs États Membres et la délégation participant à la session en qualité d'observatrice ont pris note avec une nette satisfaction des progrès accomplis vers une meilleure représentation géographique au sein de l'OIM, qui bénéficierait d'une mine de connaissances et de perspectives différentes. Le retour de la région Asie-Pacifique au sein de l'équipe de haute direction, dont elle avait été absente pendant plus de 20 ans, a été accueilli avec une vive satisfaction. Il était à espérer que la région Amérique latine et Caraïbes joue également un rôle croissant aux plus hauts niveaux de l'Organisation.

21. Plusieurs délégations ont rendu un hommage particulier aux équipes de l'OIM sur le terrain, et salué les efforts déployés par celles-ci à l'appui des populations migrantes vulnérables.

22. La Directrice générale s'est félicitée du soutien exprimé avec force par les États Membres de toutes les régions du monde, qui témoignait de la confiance du Conseil envers le processus de réformes qu'elle avait engagé, envers l'avenir de l'Organisation, et envers son ambitieux programme. Elle était ravie qu'il lui soit donné de travailler aux côtés de deux femmes extraordinaires au service de ces objectifs, et veillerait à ce qu'elles aient toute latitude pour mettre en œuvre la vision de l'OIM.

23. Le Conseil a pris note de la sélection de la Directrice générale pour les postes de directeur général adjoint.

24. La Présidente a félicité les deux Directrices générales adjointes pour leur nomination et remercié Mme Vojáčková-Sollorano d'avoir tenu la barre en cette période décisive.

### **Clôture de la session**

25. La Présidente a déclaré la septième session extraordinaire du Conseil close le lundi 29 avril 2024 à 11 h 50.